Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué·e·s de Coriolis Infrastructures du 16 décembre 2026

Budget de résultat et d'investissement 2027

1. Introduction

Conformément à la loi sur les finances communales et aux statuts de Coriolis Infrastructures, le budget est composé de deux parties : le budget de résultat et le budget d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

La création d'*Arcia Région culturelle* (Arcia), prévue au 1er janvier 2027, devrait permettre la dissolution de Coriolis Infrastructures au cours du mois de juin 2027. L'entrée en vigueur d'Arcia reste toutefois subordonnée à l'adoption de ses statuts par l'ensemble des communes concernées, puis à leur approbation par le Conseil d'Etat. Afin de prévenir tout contretemps, notamment un refus des statuts par l'une des communes, le présent budget de Coriolis Infrastructures porte sur une année complète. L'association pourrait ainsi, si nécessaire, assumer ses tâches durant tout l'exercice 2027.

Parallèlement, un budget d'Arcia comprenant les mêmes charges a été validé par la Conférence régionale pour la politique culturelle lors de sa séance du 7 octobre 2026. Il va de soi que les charges et les produits concernés ne seront comptabilisés qu'une seule fois, auprès de l'une ou de l'autre association, selon que la création d'Arcia sera effective ou non.

Par ailleurs, Arcia ne pourra être constituée juridiquement qu'après l'approbation de ses statuts par le Conseil d'Etat. Elle ne sera donc pas en mesure d'engager son personnel ni d'ouvrir un compte bancaire au 1er janvier 2027. Pour assurer la continuité des activités, le Comité de direction de Coriolis Infrastructures a accepté que l'association assume temporairement le rôle d'employeur du personnel d'Arcia. Coriolis pourra également, en cas de nécessité, avancer les paiements nécessaires durant les premières semaines de l'année, avant qu'Arcia n'ait perçu les contributions de ses communes membres. Les contrats de travail et les activités concernées seront transférés à Arcia dès son entrée en vigueur, et l'ensemble des frais et prestations assumés par Coriolis pour son compte lui seront intégralement refacturés.

2. Budget de résultat 2027

2.1 Préambule

Lors de la séance du 28 septembre 2026, le Comité de direction a décidé de demander aux communes membres une participation annuelle de CHF 32.50 par habitant. Le montant total de cet apport communal s'élève ainsi à CHF 2'097'485.-, avec les chiffres de la population légale arrêtés au 31 décembre 2025, pour une population totale de 64'538 personnes, à savoir :

- Corminboeuf : 3'120 h.
- Fribourg : 39'289 h.
- Givisiez : 3'471 h.
- Granges-Paccot : 3'989 h.
- Matran : 2'025 h.
- Villars-sur-Glâne : 12'644 h.

2.2 Charges : commentaires essentiels

- Les « **mandats administratifs et divers** » comprennent le salaire et les charges patronales pour une employée à 80%, pour un total estimé à **CHF 104'000.-.**
- La rubrique « **Frais administratifs** » **est maintenue à CHF 10'000.-, comme en 2026**. Il convient toutefois de relever que, dès le 1er janvier 2027, l'Agglomération de Fribourg ne pourra plus prendre en charge le mandat de gestion administrative et financière de Coriolis Infrastructures. Ainsi, Coriolis devrait devenir employeuse et, très probablement, payer un loyer et des charges liées à la gestion administrative d'une association (matériel informatique, licences, imprimante, etc.), et à la gestion comptable et RH. Jusqu'à présent, ces frais étaient compris dans le contrat avec l'Agglomération de Fribourg qui facturait CHF 1'400.- pour le secrétariat financier et 5% des salaires pour les frais d'infrastructure (CHF 5'657.- en 2025). Un nouveau partenariat (par exemple avec la Préfecture ou une autre association de communes) pourrait aussi être trouvé.
- Dans la mesure où MCH2 n'autorise pas la constitution de réserve, il n'est plus prévu par le budget d'alimenter la **Réserve rénovation et entretien**.
- La prise en charge des **frais de maintenance courante** de la Fondation Equilibre et Nuithonie (FEN) se monte annuellement à CHF 45'000.- (à savoir un forfait de CHF 15'000.- pour Nuithonie et de CHF 30'000.- pour Equilibre).
- **Rénovation infrastructures Nuithonie & rénovation infrastructures Equilibre** sont deux rubriques pour comptabiliser les travaux d'entretien courant des deux théâtres. Ces rubriques sont compensées par un prélèvement sur la réserve rénovation et entretien.

  Les frais de rénovation en question se basent sur une planification des besoins commune aux deux communes sièges, à l'horizon 2037. Ce document, mis en place en 2021, permet aux Services techniques des communes sièges, en collaboration avec les administrations des deux théâtres, de planifier les travaux et investissements à réaliser sur les deux infrastructures sur le long terme.

  Pour réaliser ces rénovations, Coriolis Infrastructures alloue deux subventions aux communes sièges des bâtiments, financées par la réserve « rénovation et entretien », pour un montant total de **CHF 224'000.-**. Le détail est le suivant :

Nuithonie - 2027

1. Echange sources lumineuses par du LED	CHF	7'000.00
2. Mise aux normes installation scénique / pose de stop-chute	CHF	60'000.00
Total Nuithonie	**CHF**	**67'000.00**

Equilibre - 2027

1. Remplacement éclairage par LED	CHF	41'000.00
2. Menuiserie intérieure, réglage général	CHF	5'000.00
3. Entretien CVSE – remises en état	CHF	30'000.00
4. Armoire Stulz – ventilation climatisation	CHF	2'000.00
5. Fourniture et pose d'un osmoseur	CHF	54'000.00
6. Remplacement onduleur	CHF	25'000.00
Total Equilibre	**CHF**	**157'000.00**

- La subvention à la FEN (« **frais d'exploitation Fondation E-N** ») s'élève à CHF 2'200'000.-, soit le même montant qu'en 2026, et la participation au **renouvellement de l'équipement de la FEN** à CHF 70'000.-.
- Aucun montant n'est prévu en 2027 pour les **autres participations aux infrastructures** (CHF 250'000.- au budget 2026). Cette rubrique permettait jusqu'à présent à Coriolis de justifier auprès de la CFMJ une partie de l'apport du Casino ; or, celui-ci a indiqué sa volonté de ne plus déposer

de demande d'allègement fiscal dès 2027. En raison de la baisse significative de la participation du Casino, cette rubrique comptable n'est pas alimentée en 2027, laissant la priorité au financement de la FEN.

- Pour les mêmes raisons, aucun montant n'est prévu en 2027 pour **CULTURE2030 – politique culturelle et projets liés** (CHF 30'000.- au budget 2026).
- Une subvention de CHF 30'000.- est budgétée pour **CULTURE2030 – subvention plateforme *In Situ,*** pour ses frais de fonctionnement 2027. L'association In Situ répond à la proposition N°5 du rapport des assises de la culture : valoriser et communiquer l'offre culturelle.
- Une rubrique « Amortissements subventions d'investissement » a été créée en 2026 et concerne le crédit de CHF 1'600'000.- (+/- 25%) accordé par l'AD de Coriolis à Villars-sur-Glâne pour le financement de la nouvelle centrale ventilation et chauffage de la salle Mummenschanz. Après différentes études, les frais ont été réévalués à environ CHF 1'900'000.-. Ainsi, l'amortissement à 3% (selon les normes MCH2) s'élève à CHF 57'000.-. Notons que l'on crée également deux nouvelles rubriques au bilan dans ce contexte :
    - à l'actif, *subventions versées*, et
    - au passif, *engagements financiers à moyen et long terme* s'agissant du recours à l'emprunt.

  Enfin, au budget 2027, on prévoit un montant de CHF 38'000.- sous la rubrique **Charges d'intérêts (sur emprunts)**, qui équivaut à la charge d'intérêts estimée sur l'emprunt de CHF 1'900'000.- destiné au financement demandé en 2026 et 2027 par la Commune de Villars-sur-Glâne (hypothèse : emprunt à 2%).

Le total des charges s'élève ainsi à **CHF 2'848'000.-**.

2.3 Recettes : commentaires essentiels

- Les travaux de rénovation et entretien des théâtres d'Equilibre et de Nuithonie sont financés grâce à un prélèvement sur la réserve rénovation et entretien, pour un montant de CHF 224'000.- qui vient donc s'inscrire en recettes (cf. explication ci-dessus).
- La participation des communes pour 2027 est de CHF 32.50 par habitant, à savoir un montant total de CHF 2'097'485.-, pour une population totale de 64'538 personnes au 31 décembre 2025.
- L'apport 2027 du Casino a été budgété à CHF 457'000.-. Ce montant a été estimé à la suite de discussions avec le Casino de Fribourg. En effet, le secteur des casinos terrestres en Suisse est confronté à de réelles difficultés, notamment en raison des restrictions administratives en matière de jeu, du développement du jeu en ligne et de l'ouverture d'un nouveau casino dans la région de Lausanne. Une diminution des recettes est ainsi à prévoir.
  De plus, les demandes d'allègement fiscal transmises annuellement à la CFMJ ne sont plus avantageuses pour le Casino. Ce mécanisme permettait à Coriolis de percevoir 12,5 % du produit net des jeux (PNJ), contre 8 % dans le cadre de la convention ordinaire. Ce fonctionnement représente désormais un coût trop important pour le Casino, qui a décidé, d'un commun accord avec Coriolis, de ne plus déposer ces demandes.
  Des solutions devront être trouvées afin de permettre au Casino de continuer à contribuer au financement de la culture, malgré la diminution progressive de ses recettes. À noter que, selon la convention liant le Casino et Coriolis, une situation comptable déficitaire du Casino entraîne l'annulation du versement annuel à Coriolis.
  Ces difficultés ont été communiquées à Coriolis durant l'été 2026 et devront faire l'objet d'un suivi ainsi que de nouvelles négociations.

Le total des recettes s'élève ainsi à **CHF 2'778'485.-**.

Le budget de résultat proposé présente un <u>résultat négatif de CHF 69'515.-</u>. Ce résultat est dû à la baisse conséquente de la contribution du Casino, partiellement compensée par l'absence de

montants pour les rubriques « autres participations aux infrastructures » et « CULTURE2030 – politique culturelle et projets liés ».

3. Budget d'investissement 2027

Il n'y a pas d'investissements prévus en 2027.

Toutefois, il convient de relever que l'emprunt bancaire de CHF 1'900'000.- contracté pour financer l'investissement de la nouvelle centrale à Nuithonie figurera au passif du bilan et augmentera, dans un premier temps, la dette de Coriolis. Sous réserve des conditions définitives de l'emprunt, son remboursement peut être estimé à environ CHF 95'000.- par année sur une durée de 20 ans. Ce remboursement n'a pas d'incidence sur le compte de résultats, mais entraînera une diminution correspondante de la dette au bilan.

4. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué·e·s de :

- **Accepter le budget de résultat 2027 tel que proposé.**
- **Accepter le budget d'investissement 2027 tel que proposé.**

Annexes :

- *Budget de résultat et d'investissement 2027*